

Communiqué du SNCS-FSU du 15 septembre 2025

Sondage sur le handicap du SNCS-FSU : premiers résultats

Le SNCS-FSU a depuis plus d'un an fait des questions relatives au handicap dans la recherche publique une priorité de son action¹. La création d'une section nationale handicap² en son sein a montré le besoin des collègues concernés avec de nombreuses participantes et nombreux participants aux assemblées générales annuelles organisées par la section. Le SNCS-FSU est persuadé que la question du handicap a une vocation universelle et qu'elle peut concerner tout le monde, et permet de proche en proche une amélioration des conditions de travail pour toutes et tous.

La section nationale handicap du SNCS-FSU a élaboré un sondage sur la question du handicap dans la recherche publique qui a été diffusé en juin dernier³. Ce sondage avait un double objectif : (i) mieux comprendre les réalités vécues par les personnes en situation de handicap dans la recherche publique ; (ii) connaître les avis sur ce sujet de tout le personnel, handicapé ou pas.

Le SNCS-FSU remercie chaleureusement les collègues qui ont pris le temps de répondre à ce sondage avec de nombreuses contributions extrêmement précieuses sous forme de témoignages.

Le sondage a été rempli par 1665 collègues entre le 24 juin et le 15 juillet, date de sa clôture. Ces personnes travaillent majoritairement dans les établissements publics scientifiques et techniques (EPST) (50% CNRS, 13% INRAE, 9% INSERM, 5% INRIA, 3% IRD) et les 18% restants principalement dans les universités. La proportion des répondantes et répondants des EPST montre une surreprésentation du CNRS (63,3% des répondants pour un poids de 57,6% en 2022) mais une proportion respectée des autres EPST. Tous les types de personnel sont représentés avec 22% de chercheurs et chercheuses, 43% d'ingénieures et ingénieurs, 13% de techniciennes et techniciens, 12% de doctorantes et doctorants, post-doctorantes et post-doctorants et 10% autres composés majoritairement d'enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses. Parmi les répondantes et répondants, 50% ne sont pas en situation de handicap, ce qui montre l'intérêt de toutes les agentes et tous les agents des EPST pour la problématique du handicap. Ce sont aussi plus de 800 collègues en situations de handicap qui ont répondu au sondage, parmi lesquels 22% n'ont pas de reconnaissance administrative.

Les répondantes et répondants qui ne sont pas en situation de handicap indiquent s'intéresser à ces situations parce qu'elles, ils ont des collègues en situation de handicap (50%), dans le cadre de leurs fonctions ou responsabilités professionnelles (37%), parce qu'elles, ils sont proches d'une personne concernée (35%) ou pour d'autres raisons (25%) allant de valeurs personnelles à la conscience que tout le monde peut potentiellement être concerné au cours de sa vie.

Parmi les répondantes et répondants en situation de handicap, pour 64% le handicap était présent au moment de l'embauche et 77% déclarent avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), soit plus 600 répondantes et répondants déclarant une RQTH. 27% des répondantes et répondants en situation de handicap au moment de l'embauche n'ont pas indiqué leur situation pour de multiples raisons comme la crainte de discrimination, un défaut de diagnostic, ou la volonté

d'être embauché « comme tout le monde ». Au moment de l'intégration dans le poste de travail, 36% des répondantes et répondants indiquent avoir rencontré des difficultés notamment une incompréhension des autres collègues, un manque d'informations sur les démarches à entreprendre, du fait de l'invisibilité du handicap, des délais parfois supérieurs à un an pour obtenir l'adaptation du poste de travail, un manque de connaissance de l'administration et de la médecine de prévention sur le handicap de la personne voire un refus pur et simple d'aménagement de poste.

Cette analyse préliminaire du sondage montre que la route est encore longue avant que notre milieu de travail soit pleinement inclusif pour nos collègues en situation de handicap que ce soit par des défauts de l'administration ou à cause des biais sociologiques encore nombreux qui existent dans notre milieu.

La section nationale handicap du SNCS-FSU continue à travailler sur les résultats du sondage et reviendra vers vous avec des analyses statistiques plus poussées mais aussi des analyses qualitatives à partir des nombreux témoignages très riches qui nous ont été partagés.

¹ **Communiqué du SNCS-FSU du 11 septembre 2024 – [Le SNCS-FSU s'engage pour faire de la question du handicap une priorité dans les organismes de recherche](#)**

² **Section nationale handicap du SNCS-FSU : <https://sncs.fr/le-syndicat/instances/>**

** En situation de handicap ou pas, syndiquée ou pas, toute personne est la bienvenue dans la liste de diffusion et aux deux assemblées générales annuelles par visioconférence de la Section nationale handicap du SNCS-FSU. N'hésitez pas à nous joindre à l'adresse handicap@sncs.fr*

** Une réunion spéciale, organisée à l'automne 2025, sera consacrée à des informations et des échanges avec toutes les personnes référentes handicap du Comité national et toutes les autres personnes qui le souhaitent.*

** **Contacts** : Marion Ink, Laurent Loty et Simon Tricard, co-secrétaires de la section ; Katia Le Barbu-Debus Maud Leriche et Damya Souami, autres membres du bureau de la section.*

³ **Communiqué du SNCS-FSU du 24 juin 2025 – [Le SNCS-FSU propose un sondage sur le handicap](#)**

SNCS-FSU : Engagées et engagés au quotidien pour la recherche publique



CONTACT

CNRS Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet, 94800 VILLEJUIF
01 49 58 34 09
syndicat@sncs.fr

NOUS SUIVRE

www.sncs.fr



@sncs-fsu



@SNCS_FSU

